

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JARRET**

L'an deux mille vingt, le jeudi 05 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de JARRET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange MUR, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 11

**VOTES**

**Pour : 11**

**Contre : 0**

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/10/2020

Date d'affichage de la présente délibération : 09/11/2020

**Présents :** MM. MUR Ange, ALCANTARA Matthias, Mme CAZENAVETTE-MARTINEZ Carole, ANEROT Philippe, CARRERE Raymond, DIAS Francis, JOANNY Laurent, PETERLE Yannick OTT Jérémy, RODRIGUES AFONSO Manuel, MILAN Stéphane.

**Excusés :** Néant.

**Monsieur DIAS Francis est élu secrétaire de séance.**

**OBJET : Nomination du correspondant sécurité routière. 2020-DE-041**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Monsieur le Préfet, nous invitant à désigner un élu référent sécurité routière.

Après échange il est procédé à un appel à candidature. Monsieur Raymond CARRERE Conseiller Municipal, ancien sous-officier Pompiers, ayant déjà reçu délégation pour suivre tout ce qui touche à la sécurité des biens et personnes (extincteurs, écobuage.), est sollicité.

Monsieur CARRERE Raymond répond favorablement à cette nouvelle charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, valide cette nomination du correspondant sécurité routière pour la Commune et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, le 1<sup>er</sup> adjoint, à prendre toute disposition pour la bonne exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, le jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

**Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture**

Le.....

Et publié ou notifié le.....

Le Maire, Ange MUR.